

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus

OBJET : Délégation de fonctions

Le Conseil Municipal :

CONSIDERANT que la Maire peut être titulaire de prérogatives que le conseil municipal lui accorde par délégation pour la durée de son mandat ;

CONSIDERANT l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales énumérant une liste limitative de 22 matières que le conseil municipal peut déléguer au Maire ;

CHARGE le Maire, pour la durée de son mandat :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De fixer et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus

OBJET : Droit de préemption urbain

Le Conseil Municipal à l'unanimité renonce à exercer sur les immeubles ci-après désignés, le droit de préemption dont la commune est titulaire :

- section 01 parcelles 63, 118/63 et 133/63
- section 04 parcelles (2)/182, 184 et 185
- section 05 parcelle 156
- section 05 parcelle 198/5
- section 23 parcelles 126 et 127

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 16.09.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus

OBJET : Foyer Socio Educatif – Convention de mise à disposition

Après présentation de la révision de la convention de mise à disposition du Foyer Socio Educatif proposé par la commission vie associative / gestion du Foyer Socio Educatif et exposé par la première adjointe, Jeannine QUODBACH,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conventions (pour les habitants de REMERING LES PUTTELANGE et pour les extérieurs) telles que présentées.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 16.09.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus

OBJET : Foyer Socio Educatif – Règlement intérieur

Après présentation de la mise en place du règlement intérieur du Foyer Socio Educatif proposé par la commission vie associative / gestion du Foyer Socio Educatif et exposé par la première adjointe, Jeannine QUODBACH,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le règlement tel que présenté.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 16.09.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus

OBJET : Foyer Socio Educatif – Tarif de location

Le conseil municipal, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 11 septembre 2008, pour toute nouvelle location :

	REMERING	AUTRES TARIFS
Grande salle	100.00 €	180.00 €
Grande salle (2 ^{ème} jour)	70.00 €	90.00 €
Salle à l'étage	50.00 €	100.00 €
Salle à l'étage (2 ^{ème} jour)	35.00 €	50.00 €
Cuisine	20.00 €	40.00 €
Location de la vaisselle	20.00 €	40.00 €
Frais de chauffage	30.00 €	30.00 €
Caution	300.00 €	300.00 €
Nettoyage des locaux (Rez-de-chaussée ou Etage) <u>à la demande ou en cas de mauvais entretien</u>)	100.00 €	100.00 €
Nettoyage de la vaisselle, succinct	100 €	100 €
Nettoyage des appareils ménagers, succinct	100 €	100 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 16.09.2008

Commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal

de la commune de **REMERING LES PUTTELANGE**

SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2008

Présents : Tous les membres élus

OBJET : Subventions

Le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

- Pompiers	850,00 €
- Taekwondo	1.350,00 €
- Football	850,00 €
- Arboriculteurs	700,00 €
- APE	600,00 €
- ALEM	550,00 €
- Boulistes	300,00 €
- Personnes âgées	200,00 €
- Pêcheurs	200,00 €
- Mineurs	200,00 €
- Billard	200,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

LE MAIRE
J.L. ECHIVARD

Affiché, publié et transmis en S/Préfecture le 16.09.2008